

DÉCLARATION CONJOINTE

**DE M. LUIZ INACIO LULA DA SILVA
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DU BRÉSIL**

**ET DE M. NICOLAS SARKOZY
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Plan d'action Franco-Brésilien

Saint-Georges de l'Oyapock – Mardi 12 février 2008

Le Président de la République fédérative du Brésil, M. Luiz Inácio Lula da Silva et le Président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, se sont réunis en Guyane, le 12 février 2008.

Forts de leur volonté commune de développer le partenariat stratégique entre la France et le Brésil dans ses dimensions transfrontalière, bilatérale et internationale, les deux présidents sont convenus du plan d'action suivant :

1 – Sur le plan international, les deux Présidents :

Sont convenus d'agir de concert pour promouvoir une réforme équitable du Conseil de sécurité des Nations unies, visant à lui conférer une représentativité plus large et d'y promouvoir l'accession du Brésil comme membre permanent. Le Président Sarkozy a réitéré sa détermination à œuvrer à l'élargissement du G-8 aux grandes puissances émergentes, dont le Brésil.

Se sont félicités des progrès d'UNITAID et ont salué la prochaine tenue à Brasilia de son conseil exécutif, qui permettra la promotion d'UNITAID en Amérique du Sud.

Entendent contribuer au succès du 5^{ème} sommet entre l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes, à Lima, en mai 2008. Ils ont souligné l'importance des thèmes qui doivent être traités durant le sommet au sein de ses deux segments consacrés, d'une part, aux questions de la pauvreté, de l'inégalité et de l'inclusion, et, d'autre part, au développement durable : environnement, changement climatique, énergie.

Ont décidé de veiller au succès du 2^{ème} sommet Brésil – Union européenne, qui se tiendra au Brésil, durant la présidence française de l'Union européenne. Dans cet esprit, ils ont réaffirmé le rôle particulier joué par le Brésil et la France dans le renforcement du dialogue entre l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Union européenne.

Ont reconnu l'intérêt de la France, présente en Amazonie, à participer aux activités de l'Organisation du traité de coopération amazonienne (OTCA) et l'appui du gouvernement brésilien à la demande française de rapprochement institutionnel avec l'Organisation.

2 – Pour favoriser une meilleure connaissance mutuelle, les deux Présidents :

Ont décidé d'engager sans délai la construction du Pont sur l'Oyapock, avec pour objectif son inauguration en 2010. Symbole de la proximité entre la France et le Brésil, ce pont permettra la jonction, par la route, de Macapá et Cayenne et sera porteur de multiples bénéfices pour le développement économique et social de la région. La Commission intergouvernementale se réunira au cours du premier semestre 2008, pour valider les travaux techniques relatifs à cet ouvrage d'art, lancer

l'appel d'offre international pour la sélection de l'entreprise qui sera chargée de la construction du pont et pour fixer les modalités de répartition des coûts sur une base équitable pour éviter que la partie française ne soit amenée à payer des taxes et impôts nationaux.

Ont donné instruction de poursuivre la construction des voies d'accès au pont des deux côtés de la frontière.

Ont décidé d'encourager la mise en place de liaisons aériennes entre la Guyane et le Brésil, sur la base de l'accord bilatéral en vigueur en matière d'aviation.

Ont décidé de redoubler d'efforts pour faire de l'Année de la France au Brésil en 2009 un succès comparable à celui de l'Année du Brésil en France en 2005. Ils sont convenus que cet événement devrait aussi faire mieux connaître au public brésilien la richesse humaine, artistique et naturelle de la Guyane française.

Ont apporté leur soutien au développement de l'enseignement du portugais en Guyane, notamment par la création de programmes internationaux au sein d'établissements d'enseignement. Les deux Présidents considèrent que l'apprentissage des langues est un facteur de compréhension mutuelle entre les peuples et de promotion de la diversité culturelle au sein de cette région.

Ont décidé de promouvoir la coopération éducative, notamment pour l'enseignement supérieur et l'enseignement technique, plus particulièrement dans l'Etat de l'Amapá et en Guyane française.

3 – Pour protéger et valoriser l'environnement commun à leurs deux pays, les deux Présidents :

Sont convenus de développer la coopération entre les administrations du Parc national amazonien de Guyane et du Parc national des montagnes du Tumucumaque des Etats de l'Amapá et du Pará avec pour objectifs de faciliter les échanges d'expériences et une meilleure coordination en matière de gestion, de surveillance et d'échanges des données et d'informations concernant ces aires protégées, créant ainsi une dynamique commune pour favoriser l'éco-tourisme dans une optique de développement durable, respectueux de la bio-diversité et des populations.

Ont salué l'initiative du Président Lula de créer un Centre d'études et de recherches sur la biodiversité dans la ville d'Oiapoque, avec pour objectif de développer la coopération universitaire et scientifique pour le développement durable de l'Amazonie, avec l'appui de l'Université fédérale de l'Amapá et d'autres institutions. Ils ont manifesté l'intention d'étudier la création de créer une Académie franco-brésilienne de la biodiversité se fondant sur la coopération entre ce futur centre d'Oiapoque et le pôle universitaire et scientifique de Guyane.

4 – Pour mener des actions conjointes visant à maintenir l'ordre public le long de la frontière, les deux Présidents :

Ont décidé de réunir la commission mixte transfrontalière à Cayenne, le 29 mai 2008, avec pour objectif de consolider et harmoniser les relations entre l'Etat de l'Amapá et la Guyane et de renforcer la coopération dans la région frontalière dans les domaines social, consulaire, économique, commercial et environnemental.

Ont décidé d'institutionnaliser leur coopération en matière de sécurité au niveau régional, notamment à travers la création d'un centre de coopération policière transfrontalière, afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre les trafics, conformément au Protocole dont la négociation devrait être conclue lors de la prochaine réunion de la commission mixte transfrontalière.

Sont convenus de mettre en œuvre des actions de coopération et de sécurité visant à coordonner, de manière transparente et concertée, la prévention, l'identification et la répression des actions préjudiciables à l'environnement.

Sont convenus d'intensifier de manière décisive la lutte contre l'orpaillage clandestin et sa répression en se fixant pour objectif la négociation d'un accord bilatéral dans le cadre de la commission mixte transfrontalière.

Ont souligné la nécessité de renforcer leur coopération contre la pêche illicite par des actions conjointes régulières entre les marines brésilienne et française à travers : des échanges réguliers d'informations sur les activités illicites des embarcations de pêche dans la zone maritime d'intérêt commun au Brésil et à la Guyane, les infractions constatées et leurs traitements administratifs ; la création de points de contact opérationnels pour faciliter les échanges d'informations ; au besoin, l'organisation de patrouilles navales conjointes ou coordonnées pour améliorer la surveillance de la zone maritime d'intérêt commun au Brésil et à la Guyane.

5 – Pour développer de nouveaux outils de coopération, les deux Présidents :

Sont convenus de renforcer la coopération décentralisée conformément aux principes fondamentaux de la coopération franco-brésilienne dans ce domaine, tels qu'ils ont été établis à Marseille en mai 2006 et à Belo Horizonte en novembre 2007. Ils se sont félicités de la signature, ce jour, d'un protocole sur la coopération décentralisée additionnel à l'Accord cadre de coopération de 1996.

Ont mentionné le rôle de l'Agence française de développement – AFD – pour développer les échanges et, dans une perspective de développement durable, mieux intégrer la Guyane dans son environnement régional.

Ont souligné l'intérêt d'exploiter les possibilités offertes par les moyens satellitaires notamment en matière d'évolution forestière. Ils encourageront la conclusion d'accords entre institutions de recherche des deux pays.

Entendent promouvoir la coopération entre l'Institut Pasteur et les institutions de santé des Etats de l'Amapá et du Pará, en particulier pour une meilleure efficacité de la lutte contre la dengue, la fièvre jaune et le paludisme.

Sont convenus de mettre à profit les progrès enregistrés par le « groupe de travail franco-brésilien sur l'innovation et les sciences fondamentales et appliquées » institué par le Protocole d'intention du 15 juillet 2005, en lançant des appels à projets en vue de leur sélection en juillet 2008.

Ont salué la signature de l'Accord relatif à la coopération dans le domaine de la défense et au statut de leurs forces militaires (SOFA), signé à Paris le 29 janvier.

Se sont entendus pour poursuivre le rapprochement entre les forces armées françaises présentes en Guyane et les forces armées brésiliennes.

Ont relevé les fortes potentialités de coopération entre les deux pays dans les domaines de la défense, du nucléaire civil et des biocarburants, et ont décidé de les explorer de manière approfondie.